

Chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2)

Code RS : 5642

Nombre de stagiaires
12

Durée
77 heures

Taux de réussite
100%

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires à la fonction de chef d'équipe afin d'assurer des interventions efficaces en situation particulière, former et encadrer les agents de sécurité incendie, diriger le poste central de sécurité en cas de sinistre, et gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

Public concerné

La formation SSIAP 2 est destinée à toute personne souhaitant assurer la gestion d'une équipe de sécurité incendie dans des établissements recevant du public (ERP) ou des immeubles de grande hauteur (IGH) titulaire du SSIAP 1.

Elle fait partie intégrante du parcours d'évolution professionnelle des agents titulaires du SSIAP 1, souhaitant accéder à des fonctions d'encadrement.

Prérequis

- Être titulaire de la qualification d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1).
- Avoir exercé la fonction d'agent des services de sécurité incendie (SSIAP 1) pendant 1 607 heures au cours des 24 derniers mois. Cette expérience doit être attestée par l'employeur ou justifiée par la présentation du contrat de travail.
- Être titulaire d'un certificat de secourisme à jour (SST, PSE, PSC...).
- Certificat médical d'aptitude à exercer les fonctions d'agent de sécurité incendie (modèle réglementaire).

Modalités et délais d'accès

L'inscription est confirmée après vérification des prérequis et validation du financement.

Le délai moyen d'accès est de cinq jour après validation du dossier complet (hors cas particuliers).

L'équipe OPSIE Formation accompagne chaque candidat dans la constitution de son dossier et dans les démarches de financement (CPF, France Travail, entreprise, financement personnel, ...).

Agrément CNAPS : FOR-059-2124-04-01-20250928185

Programme de la formation

Le programme est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

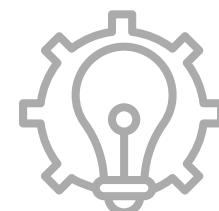
1ère partie

- Rôles et missions du chef d'équipe.
- Gestion de l'équipe de sécurité.
- Management de l'équipe de sécurité.
- Organisation d'une séance de formation.
- Gestion des conflits.
- Évaluation de l'équipe.
- Information de la hiérarchie.
- Application des consignes de sécurité.
- Gestion des incidents techniques.
- Délivrance du permis feu.



2ème partie

- Manipulation des systèmes de sécurité incendie.
- Système de détection incendie.
- Système de mise en sécurité.
- Installations fixes d'extinction automatique.



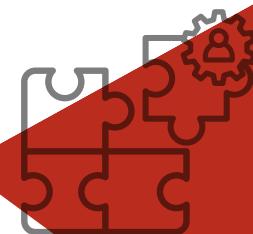
3ème partie

- Installations électriques- ascenseurs et nacelles.
- Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie.
- Réglementation du Code du travail.
- Commissions de sécurité et commission d'accessibilité.



4ème partie

- Chef du poste central de sécurité en situation de crise.
- Gestion du poste central de sécurité.
- Conseil technique aux services de secours.



Agrément CNAPS : FOR-059-2124-04-01-20250928185



Moyens pédagogiques



Les moyens pédagogiques incluent le matériel réglementaire de sécurité incendie, secourisme et interventions pratiques, conformément aux exigences légales :

- Formation en présentiel avec apports théoriques et pratiques.
- Salles équipées de vidéoprojecteurs et matériels réglementaires.
- Exercices pratiques en conditions réalistes (ronde, utilisation du bac à feu et extincteurs...).
- Suivi individuel des stagiaires.

Qualification du formateur



Nos formations sont assurées par des formateurs experts, issus du terrain de la sécurité privée et certifiés dans leurs spécialités.

Nous garantissons un enseignement concret, actualisé et conforme aux exigences réglementaires.

Modalités d'évaluation



Une évaluation continue est réalisée tout au long de la formation afin d'assurer une progression conforme aux objectifs.

- Une épreuve écrite de 40 questions à choix multiples (QCM).
- Une épreuve pratique : animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie (15 minutes de préparation).
- Un exercice de gestion du poste central de sécurité en situation de crise.

Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation afin de mesurer la qualité perçue et d'assurer l'amélioration continue de nos prestations, conformément au référentiel Qualiopi.

Informations pratiques



Responsable pédagogique: Ouassil Belkacem



OPSIE Formation – 122 rue de Tourcoing, 59100 Roubaix.



07 82 07 65 40



contact.opsie@gmail.com



Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Aménagements possibles selon la situation de handicap.

Agrément CNAPS : FOR-059-2124-04-01-20250928185